

Etablissement Sainte Geneviève
Charte du Centre de Documentation et
d'Information

Pourquoi venir au C.D.I. ?



Lire pour le plaisir : BD, mangas, périodiques, livres de fiction.

Travailler avec les ressources du C.D.I seul ou à plusieurs: dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires, livres documentaires, périodiques, et les sources électroniques.

Faire des recherches documentaires pour un exposé, dossier, cours, ou réviser une évaluation

S'informer sur l'actualité en lisant la presse.

Utiliser les outils bureautiques, se connecter à internet en utilisant la charte établie.

Demander des conseils de lecture ou de l'aide pour toute recherche.

Emprunter / retourner des livres.

Participer à des activités (club manga, club lecteur, ...)

Les heures d'ouverture



Le C.D.I. est ouvert :

- ➔ Durant toutes **les récréations** du matin (10h00 – 10h15)
- ➔ Sur le **temps du déjeuner** de 12h20 à 13h30, excepté le vendredi en semaine B
- ➔ De **8h10 à 9h05** et de **15h40 à 17h30** tous les jours
- ➔ Selon les besoins sur les temps d'étude des élèves

Attitude



Le C.D.I. est et doit rester un lieu calme et accueillant pour tous

Les élèves doivent respecter les documents et le matériel, ainsi que le travail des camarades.

Un document mal rangé est un document perdu. Chaque ressource consultée doit être remise à sa place, avec l'aide du professeur documentaliste si besoin

Tout emprunt doit être enregistré.

La charte informatique est à respecter.

Les sacs sont à déposer à l'entrée du C.D.I.

Il n'est pas autorisé de consommer des boissons ou des aliments.

Quand et comment venir au C.D.I. ?



Aux récréations, le nombre de place est limité, la priorité sera donnée aux élèves s'étant inscrits auprès de M. Drakidès.

Durant la pause méridienne, trois salles sont à votre disposition mais à capacité limitée de 8 élèves par salle :

- Lecture et jeu d'échec
- Informatique
- Travail scolaire sur support physique seul ou en groupe

Durant les heures d'étude, la priorité est donnée aux élèves ayant besoin de faire une recherche ; si le travail scolaire ne nécessite pas l'utilisation du C.D.I., il est fait en classe.

Les élèves restant au C.D.I. après 15h25, s'ils ne sont pas inscrits à l'étude, doivent avoir un mot de leur responsable légal.

N'hésitez pas à consulter l'emploi du temps du documentaliste affiché sur la porte du C.D.I. Celui-ci peut être fermé pour diverses raisons : réservation par un professeur, étude, formation, etc... En cas d'absence non figurée, vous pouvez vous adresser à la vie scolaire.

Les ressources

Elles sont en libre consultation. Seuls les livres de fiction sont prêtés pour une durée de 15 jours, une prolongation peut être demandée.

Les BD, les mangas, les périodiques et les livres documentaires sont à consulter sur place.

Dans le cadre d'un travail scolaire, une demande de photocopie peut être faite auprès de M. Drakidès.

Des ordinateurs portables avec connexion wi-fi sont à la disposition des collégiens. Se référer à la charte informatique pour leur utilisation.

Des impressions sont possibles après accord et vérification du travail par le professeur documentaliste : le fichier sera transmis via une clé USB.

Les projets

- Parcours d'initiation ou de consolidation des compétences de recherche documentaire sur tous les niveaux
- Club lecteur (1 rencontre par mois)
- Club Manga (1 rencontre par mois)
- Projets interdisciplinaires
- Semaines à thème



La charte informatique



16 ordinateurs portables et 8 tablettes avec connexion wifi sont à disposition des élèves.

Avant toute utilisation d'un poste informatique, il faut avoir l'autorisation du professeur documentaliste en lui indiquant les raisons.

L'utilisation des ordinateurs



Les ordinateurs sont réservés au travail scolaire

Les élèves n'ont pas le droit d'installer, supprimer des programmes, des applications diverses, ou de changer les paramètres déjà établis sur l'ordinateur (fond d'écran, vitesse souris, etc.)

Le travail est à enregistrer sur une clé USB dédiée uniquement au travail scolaire. Il s'agit de la clé USB que l'élève a sur lui au quotidien.

La suppression des fichiers des autres élèves contenus sur les postes informatiques est réservée uniquement aux enseignants.

La connexion à internet



L'accès à internet est exclusivement réservé à des recherches d'informations concernant le travail scolaire. Les sites à consulter sont pour beaucoup déjà répertoriés.

Par conséquent, il n'est pas autorisé de consulter des forums de discussion, des chats ou des blogs, et des sites de réseaux sociaux tels que Facebook, Snapchat, Instagram...

Les jeux sur internet sont formellement interdits d'accès.

Le respect de cette charte vous donnera un accès illimité au C.D.I.

